

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE  
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART  
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2021 109      Commission d'appel d'offres – élection et composition**

**Rapporteur** : J. Daniel

Par délibération en date du 4 juillet 2020, il avait été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Sa composition était la suivante :

	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
	Le Maire	
1	Patrice JACQUEMINOT	Alain DESGRE
2	Christian GUEGUEN	Laëtitia MELOIS
3	Arlette BUZARE	Françoise BALLESTER
4	Louis MEDICA	Anne Maud GOUJON
5	Henri LAMY	Pierre Yves LE GROGNEC

En raison de la démission de Monsieur Louis MEDICA et de Madame Anne Maud GOUJON, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection en ce qui concerne leur remplacement.

Il est rappelé qu'en vertu des termes de l'article L1411-5 du CGCT la commission est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus par l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT sont applicables à la désignation des conseillers pour composer les commissions municipales (Conseil d'Etat, 29 juin 1994, requête n°120000), dont la commission d'appel d'offres. Le principe est donc le vote secret avec la possibilité d'y déroger, à l'unanimité des membres du conseil municipal.

En outre, cette désignation peut également intervenir sans vote.

Il est donc proposé de ne pas procéder au scrutin secret et d'élire un membre titulaire et un membre suppléant de la liste « Guidel avenir » selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, le maire étant président de droit.

	Titulaire	Suppléant
	Le Maire	
1	Patrice JACQUEMINOT	Alain DESGRE
2	Christian GUEGUEN	Laëtitia MELOIS
3	Arlette BUZARE	Françoise BALLESTER
4	Chantal DEMANGEON	Bernard BASTIER
5	Henri LAMY	Pierre Yves LE GROGNEC

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 Novembre 2021,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

**PROCEDE** à l'élection de Madame DEMANGEON, en tant que titulaire et Monsieur BASTIER, comme suppléant au sein de la commission d'appel d'offres.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 1er décembre 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

